

LIGUE du VAL d'OISE de JUDO
1, rue Alexandre Dumas (ex.50 Chemin de Chennevières)
95220 HERBLAY
☎ 01.34.50.13.13.
Fax. 01.39.97.98.49.
e.mail liguejudo95@wanadoo.fr
Internet : ligue95judo.com

ANIMATION TECHNIQUE POUSSINS - POUSSINES

SECTEUR EST

Circulaire n° 045/10/11

Herblay, le 3 février 2011

SAMEDI 19 MARS 2011

Cette manifestation s'adresse aux enfants **Garçons** et **Filles** nés **exclusivement** en 2001/2002.

LIEU: Stade Municipal Jean Jaurès - rue Aristide Briand, Angle Avenue Jean Jaurès - 95330 DOMONT (Automobiles parking du marché).

Inscriptions Poussins: 9h00 à 9h15 [Ceinture Blanche-Jaune.
| Ceinture Jaune et Jaune-Orange.
| Ceinture Orange et Orange-Verte.
| Ceinture Verte.

ATTENTION :

- Ne sont pas autorisés à participer à cette animation les **CEINTURES BLANCHES, BLEUES et MARRONS**.

Chaque club participant devra fournir un professeur ou une Ceinture Noire.

Inscription à la table centrale avec le coupon réponse.
(Kimono indispensable)

- **Sans juge les enfants ne pourront participer à cette animation.**

REGLEMENT

- Licence **2010/2011 OBLIGATOIRE** + Certificat médical.
- Récompense pour tous.

LIGUE du VAL d'OISE de JUDO
1 rue Alexandre Dumas (ex.50 Chemin de Chennevières)
95220 HERBLAY
☎ 01.34.50.13.13.
Fax. 01.39.97.98.49.

FICHE POUSSINS - POUSSINES

CLUB :SECTEUR : EST

NOM	PRENOM	Année de naissance	Grade	M	F.

Certifie que tous les judokas sont assurés et possèdent leur certificat médical d'aptitude à la pratique du judo, ainsi que leur licence 2010/2011.

Nom et Signature du Responsable,

REGLEMENT



POUSSINS/POUSSINES



Nés(es) en 2001/2002.

Licence 2010/2011, certificat médical datant de moins d'un an.

Niveau : Blanche/Jaune, Jaune, Jaune/Orange, Orange, Orange/Verte, et Verte.

Le club devra fournir un juge (un professeur ou une ceinture noire) en JUDOGEI (pour 10 élèves).

MINI-POUSSINS / MINI-POUSSINES



Nés (es) 2003/2004.

Mini-Poussins : Licence 2010/2011, certificat médical, (datant de moins d'un an) ceinture blanche, ceinture blanche-jaune, ceinture jaune.

Le professeur : inscrira sur la liste de son club les noms, prénoms, année de naissance, grade du judoka.

Il sera chargé de veiller à ce que le judoka soit licencié et détenteur du certificat médical de moins d'un an. Le club pourra être éventuellement contrôlé sur place. Le professeur sera donc à même de justifier de la licence et du certificat médical de chacun de ses inscrits.

Le club devra fournir une ceinture marron minimum ou un professeur en JUDOGEI pour aider à l'encadrement sur le tatami.

Inscription à la table centrale avec le coupon-réponse.

**Récompense pour tous sans classement
pour les poussins et les mini-poussins**

